



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 16 septembre 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame le Maire,

Par courrier, réceptionné le 28 juillet 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 135 22 00005, déposée par la SCEA CHAMPRENARD LA GRANGE, représentée par M. Charles Arnaud DECREPT pour l'aménagement d'un bâtiment agricole en logement (environ 80 m²) sur votre commune.

Ce bâtiment, proche de la zone urbaine, est classé en zone A du PLU approuvé de votre commune qui autorise les changements de destination des bâtiments agricoles, uniquement pour ceux qui sont identifiés comme susceptibles de changer de destination. Or ce bâtiment n'est pas identifié comme tel.

Lors de la CDPENAF du 25 août dernier, la commission avait souhaité reporter sa décision afin de connaître votre avis sur ce projet. Votre premier adjoint, délégué à l'urbanisme, M. Geoffroy BENOIT nous a indiqué que la commune était favorable à ce projet.

La commission s'est réunie, par visioconférence via LIFESIZE, le jeudi 15 septembre 2022 pour examiner ce projet.

Elle rend un **avis favorable** à ce projet de création d'un logement pour un salarié agricole dans un bâtiment agricole existant. Le projet ne fait pas l'objet d'un changement de destination puisque le logement est nécessaire à l'activité agricole, à ce titre il est autorisé en zone agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Elisabeth GARNOT
Mairie de Courpalay
2 bis, rue Champrenard
77540 COURPALAY

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX